



Abandon de foyer - démarche pour divorcer

Par **marie**, le **18/10/2009** à **10:57**

Bonjour,

Mon mari a quitté le domicile conjugal depuis mars 2008. Aujourd'hui je souhaite divorcer. (je sais qu'il se couvre de dettes et je ne veux pas en être responsable).

J'aimerais avoir le nom d'un avocat dans la région de Lunel, qui accepte l'aide juridictionnelle..

Pouvez-vous me communiquer le nom d'un avocat ???

merci

Par **jeetendra**, le **18/10/2009** à **11:53**

Consultations des Avocats

Consultations aux Palais de Justice

Vous pouvez consulter un avocat, dans le cadre d'un service organisé par l'Union des jeunes avocats avec le concours de l'Ordre des Avocats de Montpellier, du Lundi au vendredi de 10H à 12H et de 15H à 17H, sans rendez-vous pour une somme forfaitaire de 30,50 euros en vous adressant au CEMIJ (Centre Montpelliérain d'Information Juridique).

Au Palais de justice, Rue Foch, Bibliothèque des Avocats (rez de chaussée)

Au nouveau Palais de justice, Place Pierre Flotte, locaux de l'Ordre des Avocats.

Autres consultations

Des consultations gratuites sont organisées dans le cadre du CDAD (Centre Départemental d'Accès au Droit) dans les lieux et aux heures suivantes :

Maison de la Justice et du droit de Montpellier

66, rue de Barri – 34080 Montpellier – Tél : 04.67.72.76.80

Tous les lundis après-midi de 14 H à 17 H – Tous les vendredis matin de 9H à 12H

[fluo]Maison de Justice et du Droit de Lunel[/fluo]

15, rue Alfonse Ménard – 34400 Lunel – Tél : 04.67.83.61.54

Tous les mardis matin de 9H à 12H les 2ème et 4ème mercredis du mois de 14H à 17 H

Bonjour, le mieux c'est de contactez un avocat à Montpellier, voir adresses ci-dessus, il vous expliquera pour la procédure de divorce, l'aide juridictionnelle, bon dimanche à vous.

Par **marie**, le **18/10/2009** à **20:55**

merci pour tous ces renseignements.